

ABONNEMENTS	
LOT et Départ. limitr.	
6 mois	1 an
30 fr.	55 fr.
Autres départements	
6 mois	1 an
32 fr.	58 fr.

# Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredi & Samedi

TÉLÉPHONE 31

Compte postal : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Changement d'adresse : 4 francs

50<sup>c</sup>

Administration  
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS  
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction  
Directeur : A. COUÉSLANT  
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET  
Paul GARNAL

Publicité  
ANNONCES JUDICIAIRES ..... 1 fr. 90  
ANNONCES COMMERCIALES (à la ligne ou son espace) 3 fr. »  
RECLAMES 3<sup>e</sup> page ( — do — ) ..... 4 fr. »  
2<sup>e</sup> page ( — do — ) ..... 6 fr. »

50<sup>c</sup>

## MÊME CAUSE, MÊMES EFFETS !

Que le régime démocratique mette la patrie en danger ; qu'il livre au désastre la cause même dont il se dit le défenseur, nous l'avons trop vu en France ! Les Américains pourraient bien le voir à leur tour !

On sait ce que leur ont coûté les premiers jours de bataille et les attaques nippones contre leurs forteresses maritimes aussi importantes que mal défendues !

Deux jours après, une dépêche de Washington nous annonçait gravement que le Parlement américain venait de voter un crédit de 10 milliards de dollars pour fortifier la Défense nationale et intensifier la fabrication des armements. — Il est temps ! Et l'on ne dira pas que les Américains n'ont pas le sens de l'actualité.

Pas plus que celle de France ou celle d'Angleterre, la Démocratie américaine n'avait sérieusement préparé la défense du pays — ce qui est pourtant le premier devoir d'un gouvernement, celui qui passe avant tous les autres !

Là bas comme ici on se rattrapait de ne rien faire en parlant beaucoup. Là bas comme ici l'intérêt supérieur du pays était subordonné aux intrigues et aux intérêts électoraux ! Là bas comme ici, il fallait ne pas s'aliéner les faveurs du souverain populaire à qui la vérité fait peur et qui n'aime pas les embêtements, ceux qui lui réclament des efforts, des sacrifices, du dévouement ! Là bas comme ici s'élevait le régime des partis concurrents soumis à l'inévitable surenchère démagogique devant qui cèdent les plus courageux !

Etait-elle assez prévenue pourtant cette Amérique qui se permettait en juin 1940 d'estimer que la France n'avait pas assez résisté ? Combien de Messages le Président Roosevelt a-t-il lancé à tous les pays d'Europe, à tous les Chefs d'Etats pour leur rappeler que la « Grande Démocratie américaine » était là, et même un peu là ! ... Ah ! mais ! et qu'on verrait de quoi elle est capable ! ... Qu'en tout cas il fallait qu'on sût bien qu'elle ne permettrait jamais — non, jamais ! — la triomphe des dictatures !

En même temps que des défis aux dictateurs, il lançait des appels à son opinion publique ! Des mots dans le vent ! ... Car l'opinion publique, la fameuse « opinion publique » des démocrates, qu'est-ce que c'est ? — C'est vous, c'est moi, c'est lui ! C'est ce passant et cet autre ! Rien de réel, rien de consistant, rien qui fasse corps ! Des gens dispersés, qui vont et viennent à leurs affaires ou à leurs plaisirs et qui n'aiment pas qu'on les dérange ! On ne sait où la saisir cette « opinion publique » qui n'est pas un être constitué, pourvu d'un cerveau pensant auquel on puisse présenter une démonstration et faire entendre un raisonnement !

Bref, dans ce système politique, tout est disposé de telle sorte que le « souverain » de qui tout dépend ne comprend rien à ce qui se passe, ou s'intéresse à tout autre chose, ou ne sait pas ce qu'il faut faire ! Quant à ses représentants au gouvernement, même s'ils voient le danger, ils sont impuissants à le conjurer ou à prendre contre lui les précautions élémentaires que prend tout être cré en vue de sa propre conservation.

Aussi, depuis bientôt trois ans que dure en Europe une guerre dont l'extension aux Etats-Unis était presque fatale, la grande affaire des politiciens a été d'abord de préparer et de faire les élections ! Ça passait avant tout !

Puis d'attendre que le Parlement soit réuni, ait reçu les projets, les aient renvoyés à leurs commissions. Puis que celles-ci les aient étudiés, amendés, sous-amendés et rapportés. Puis que le Sénat les aient renvoyés à la Chambre ! Puis... Tandis que dans le pays de furieuses campagnes, plus ou moins intéressées, soulevaient des crises et suscitaient des grèves ! Bref, tout cet affreux processus de gâchis et d'impuissance que nous connaissons bien !

Seulement, pendant qu'on y faisait des discours, ailleurs on faisait des armes ; pendant qu'on y parlait sans agir, ailleurs on agissait sans parler. Et l'heure venue, on sait ce qui en résulte !

Le secrétaire d'Etat à la guerre expliquait cela très bien devant la commission sénatoriale du Congrès américain quand il disait : « Lorsque l'éroulement militaire de la France montra au monde stupéfait la terrible supériorité de l'armement allemand, tandis que les divisions blindées se frayèrent un chemin sur Paris, quelle décision le Parlement alerta-t-il alors ? Il autorisa l'augmentation des effectifs de l'armée américaine de 227.000 hommes à 280.000 et la création d'une division mécanique.

Après quelques exemples typiques du même ordre, il concluait dans les termes suivants qui sont frappants : « Nous avons le tort, nous les pays démocratiques, de toujours nous laisser devancer par les événements ! On ne saurait entendre de plus dure condamnation d'un régime que cette constatation dans la bouche d'un démocrate obligé de reconnaître l'incurable routine et l'inguerissable infériorité de la démocratie. Et l'on sait de quel prix ça se paye !

Emile LAPORTE.

## Une machination contre la France

On ne dira jamais assez que les auteurs des attentats contre des militaires allemands occupés en France, et nous nous efforçons de les enlever, sont des ennemis de la France ; ils sont ses ennemis parce qu'ils veulent lui nuire. Car ces crimes, n'en doutons point, sont concertés et prémédités.

Rappelons-nous les termes du télégramme de condoléances que le Maréchal Pétain a adressé au Chancelier Hitler :

« Nous réproprons tous de tels agissements, déclarait le chef de l'Etat français, et nous nous efforçons, avec les moyens qui sont en notre pouvoir, de découvrir et d'arrêter les auteurs de ces crimes dont la lâcheté fait horreur à tous les Français. »

Il est clair que les meurtriers de militaires allemands obéissent à un mot d'ordre, et que ce mot d'ordre ne vient pas de chez nous.

Et l'on s'explique fort bien l'objet du complot dont ils sont les complices.

Le chef de l'Etat français a rencontré l'autre jour le Maréchal Goering. Il a été étonné, de cet entretien, par la suite des événements, par les modifications de quelques modifications des conditions d'application de l'armistice, qui nous seraient favorables.

Notez que cet espoir n'a été exprimé par aucun personnage autorisé, ni en Allemagne, ni en France. Mais, enfin, on a pu supposer que le Maréchal Pétain ne conversait pas avec le Maréchal Goering pour traiter toute autre question que celle des rapports entre l'Allemagne et la France, et que tout l'effort du Maréchal Pétain tendrait sûrement à obtenir que fut allégé le fardeau que l'armistice fait peser sur la France vaincue.

Cette pensée qui est venue à l'esprit de « Monsieur Tout-le-Monde », a certainement inspiré les ennemis de la France. Leur jeu est d'empêcher ce que coûte un accord entre l'Allemagne et la France. Or, comme les précédents attentats avaient été suivis de sanctions extrêmement rigoureuses, ils calculèrent qu'en faisant de nouvelles victimes parmi les Allemands, ils provoqueraient de nouvelles représailles contre la population française.

Si donc un projet d'entente particulière entre les autorités occupées et les autorités françaises avait été formé, les attentats et les représailles empêcheraient que ce projet se réalisât. Tout se passe comme si cette hypothèse avait été vérifiée par les événements. Nous avons la certitude que des événements prochains les confirmeront, en tout cas.

Voilà donc le devoir des Français bien défini : ils doivent considérer comme ennemi de la France quiconque porte préjudice à la France à travers l'Allemagne. Nous ne sommes pas un peuple d'assassins ; nous ne voulons pas non plus être un peuple de dupes.

## APRÈS LES ATTENTATS

Le Gouvernement français a pris connaissance avec autant plus d'émotion de l'avis de représailles qui vient d'être publié par les autorités allemandes.

1<sup>o</sup> Une amende d'un milliard de francs est imposée aux Juifs des territoires français occupés ;

2<sup>o</sup> Un grand nombre d'éléments criminels juéo-boches seront déportés dans les camps de concentration ;

3<sup>o</sup> C'est un Juif, communiste et anarchiste qui ont des rapports certains avec les auteurs des attentats seront fusillés.

En conséquence de cette décision, le Gouvernement français a adressé la note suivante aux autorités allemandes :

a) Qu'il a toujours affirmé sa réprobation et celle du peuple français pour les attentats commis.

b) Qu'effectivement, il a pu faire arrêter par sa propre police les coupables de plusieurs de ces attentats.

c) Qu'il a, cette semaine, au cours de démarches anxieuses et répétées, sollicité et cru pouvoir attendre une réaction sensible du nombre des fusillés.

S'il ne s'agit plus cette fois d'otages, mais de délinquants, le nombre très élevé des condamnés n'en provoque pas moins un malaise profond chez tous les Français.

Le Gouvernement fait connaître aux autorités allemandes son sentiment à l'égard de cette répression massive.

## NOËL 1941

« Mes enfants... Noël, ne l'oubliez pas, c'est la nuit de l'espérance... » (Ph. Pétain, 25 décembre 1940).

Tous, tant que nous sommes, jeunes ou vieux, à quelque confession que nous appartenions et même si nous ne sommes d'aucune Eglise, nous nous retrouvons fidèles à célébrer cette fête.

Au Moyen-Age, pour manifester sa joie, le peuple criait : « Noël ! Noël ! »

Même l'Infernoy, même l'homme le moins religieux sent que cette nuit n'est pas comme les autres nuits.

Pourquoi ?

Parce que c'est l'anniversaire de la naissance de l'Enfant-Dieu venu sur terre pour la rédemption des hommes.

Parce qu'avec lui naît une religion qui met les valeurs spirituelles au-dessus des biens matériels, une religion qui dit : « Aimez-vous les uns les autres... »

Parce que c'est la fête inspiratrice de nos plus belles légendes, des contes merveilleux de notre enfance, d'images naïves et tableaux de maîtres, de vitraux d'Eglises, de chants et de poèmes... »

Toute la France célébrera Noël en 1941.

## La Fraternité Française

LE LOT VA RECEVOIR DES PETITS REFUGIÉS DE LA « ZONE INTERDITE »

On parlait beaucoup autrefois de fraternité en France. Trop souvent, on en était quitte avec des discours. Le temps est venu de la mettre dans des actes.

Pendant les sombres jours que nous vivons c'est dans ce sentiment d'amitié agissante et de commune entraide, que les Français, animés par l'exemple du chef, doivent trouver le réconfort dont ils ont besoin pour faire face à leur nouveau destin.

Le Lot sera appelé à pratiquer cette fraternité en action par l'aide morale et matérielle qu'il donnera à sa fillette récemment adoptée de Dormans-sur-Marne, la riante petite cité que la guerre a ravagée pour la seconde fois en 25 ans !

Une autre occasion vient de lui être offerte qu'il a saisie.

On sait, on imagine l'existence que mènent nos compatriotes dans la « zone interdite ». Le Secours National s'est préoccupé de soustraire au moins les enfants à cette vie d'alertes répétées et de bombardements. Et il a pris les dispositions pour en faire évacuer le plus grand nombre possible dans la zone libre.

Dans ce but appel a été fait aux Comités départementaux. Celui du Lot a répondu toute de suite et s'est chargé de recevoir d'Allemagne 80 de ces braves petits auxquels il assurera l'accueil dans l'amitié et la sécurité.

C'est samedi matin, 20 décembre, que le convoi de ces enfants, confiés au Lot arrivera dans notre département.

Ils y seront reçus par le Comité local du Secours National qui a préparé leur hébergement dans les communes de Cornac et de Larauze (canton de Bretenoux). Ces deux communes offrent des locaux qui se prêtent parfaitement à une bonne installation.

Ces enfants y seront dans les meilleures conditions possibles et les braves gens de notre haut-Quercy sauront les entourer d'une atmosphère d'amitié qui leur rendra moins sensible la séparation d'avec leurs parents.

En venant dans le Lot ces petits français du Nord ne quittent pas la grande famille française.

JEUNE FRANÇAIS inquiet de ton avenir & de celui de ton pays ENGAGE-TOI tu assureras l'un & l'autre

## CHRONIQUE DU LOT

### LA CONSOMMATION DE L'ELECTRICITE

La Préfecture communique : Un arrêté du 12 août 1941, du secrétaire d'Etat à la production industrielle, a établi un nouveau régime de restriction sur l'énergie électrique qui est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 1941 pour les abonnés en basse tension.

Les dispositions essentielles de ce régime sont les suivantes :

Il est prévu pour chaque abonné une consommation mensuelle de base égale en principe à la consommation atteinte le mois correspondant de la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 1941 au 31 août 1941 ; cette consommation de base est notifiée par le distributeur.

La consommation autorisée est une fraction de la consommation de base, déterminée périodiquement d'après l'état des ressources du pays en énergie électrique ; on l'obtient en multipliant la consommation de base par un coefficient de réduction fixé par le secrétaire d'Etat à la production industrielle.

La dernière décision en date du 1<sup>er</sup> novembre 1941 fixe ainsi qu'il suit les consommations autorisées d'électricité pour usages domestiques et le chauffage des locaux.

Article 1<sup>er</sup>. — Jusqu'à nouvelle décision, la consommation autorisée pour le chauffage électrique des locaux domestiques ou autres est et reste nulle.

En application de l'article ci-dessus, il devra être tenu compte, en aucun cas, dans le calcul de la limite prévue dans l'arrêté du 12 août 1941 pour la consommation de base des abonnés domestiques, d'un supplément pour chauffage des locaux.

Article 2. — A partir du 1<sup>er</sup> novembre et jusqu'à nouvelle décision, les consommations mensuelles autorisées pour les abonnés domestiques seront calculées en multipliant :

« par quatre-vingt-dix pour cent (90/0) au moins de consommation autorisée de neuf kw/h. (9) les consommations mensuelles de base inférieures ou égales à cinquante kw/h. (50) ;

« par quatre-vingt pour cent (80/0) au minimum de consommation autorisée de quinze kw/h. (15) les consommations mensuelles de base supérieures à cinquante kw/h. (50) et inférieures ou égales à cent kw/h. (100) ;

« par soixante-dix pour cent (70/0) au minimum de consommation autorisée de 80 kw/h. les consommations mensuelles de base supérieures à cent kw/h. (100) ;

Les pénalités ci-dessus sont prévues par l'arrêté du 12 août 1941 pour les consommateurs qui passeront outre à ces prescriptions.

D'une part, paiement d'un franc par kilowatt-heure en sus de la limite autorisée ;

D'autre part, si le dépassement excède 30/0, possibilité de suspension de fourniture pendant une durée de huit jours et de coupure définitive du courant en cas de récidive.

### Pour avoir de bons prés

Dans l'œuvre de rénovation agricole de notre pays, l'une des tâches les plus urgentes et des plus faciles à faire, consiste dans l'exécution de travaux d'assainissement des prés, par le curage des ruisseaux, le débroussaillage de leurs rives, la suppression des coudes et des obstacles gênant la circulation des eaux.

Depuis de trop nombreuses années, l'entretien des cours d'eau non navigables a été négligé ; des prairies naturelles d'une valeur d'autant plus grande qu'elles sont plus rares dans le pays relativement sec, ont été presque entièrement perdues par la production ; elles ne fournissent qu'un foin grossier, de mauvaise qualité, difficile à récolter, presque sans valeur.

En plein accord avec le service des services agricoles du Lot, la Chambre d'Agriculture du Lot désire promouvoir l'exécution de ces travaux urgents et d'intérêt général, dans un très bref délai.

L'étude des projets sera poursuivie gratuitement.

En vue de nous permettre de faire procéder aux études nécessaires, nous invitons les propriétaires de prairies se trouvant dans la situation indiquée plus haut à nous signaler : 1<sup>o</sup> le nom des ruisseaux qu'il faut corriger ; 2<sup>o</sup> le ou les communes qu'ils traversent ; 3<sup>o</sup> la surface approximative des prés qu'ils inondent ; 4<sup>o</sup> le nombre de propriétaires intéressés.

Les travaux à faire sont considérables, par conséquent, et nous ne pouvons nous en occuper que dans un très bref délai, à des réalisations extrêmement utiles. — Le président de la Chambre d'Agriculture du Lot : R. CALMELS.

### ORGANISATION DE LA CHASSE

Le conseil d'administration de la Société départementale de chasse croit devoir mettre les chasseurs du département au courant de ses premières intentions et réalisations :

Syndicats communaux. Ils sont indispensables : La où ils vivent, qu'ils se fortifient. Là où ils dorment, qu'ils s'éveillent. Là où ils n'existent pas, qu'ils soient créés.

Ne pas oublier qu'un chasseur indiscipliné n'est pas permis quand on vit en société et que l'on a des voisins. Dans ces conditions, chaque commune importante doit avoir son syndicat. Les petites communes se rattachent aux plus grosses.

Le premier soin d'un syndicat sera : 1<sup>o</sup> d'établir son règlement intérieur (qui pourra comprendre par exemple l'interdiction absolue du furetage sur terrain d'autrui, sans la permission écrite du propriétaire) ; 2<sup>o</sup> de se créer une caisse par une cotisation, par exemple de 5 francs ; 3<sup>o</sup> de créer une réserve de chasse.

Grâce à une pareille organisation, le syndicat bénéficiera quant toutes les communes inorganisées :

1<sup>o</sup> de la surveillance régulière des gardes de la société départementale de chasse ; 2<sup>o</sup> de la destruction des nuisibles, par piégeage et empoisonnement ; 3<sup>o</sup> du droit au gibier de repeuplement ; 4<sup>o</sup> du bénéfice du tarif d'assurance chasse accordé seulement aux chasseurs affiliés à un syndicat.

Le travail à faire est considérable. Il n'est pas impossible. Chaque commune trouvera bien dans son sein un ou deux chasseurs de bonne volonté pour mettre sur pied une indispensable organisation. Nous n'oublions pas que huit gardes vont prendre leur service à partir du 1<sup>er</sup> janvier et que leur concours sera précieux aux communes qui voudront conserver du gibier sur leur territoire.

Chasseurs et propriétaires, suivez nos directives et vous ne le regretterez pas. — Le Conseil d'Administration.

A.B. — Pour tous renseignements s'adresser au siège de la société de chasse, 6, rue Neuve des Badernes à Cahors.

### ALSAIENS-LORRAINS FAITES VOS DECLARATIONS

Il est porté à la connaissance des intéressés que l'Office des biens et intérêts privés, dont le siège en zone libre se trouve à Périgueux, 24, rue Antoine-Gadaud, et en zone occupée à Paris, 146, avenue de Malakoff, reçoit, dans un but statistique comme dans un intérêt conservatoire pour les ayants-droit, la déclaration des biens, droits et intérêts situés dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle qui appartiennent à des ressortissants français se trouvant actuellement hors de ces départements.

Il s'agit des biens, droits et intérêts de toute nature dans les départements ci-dessus visés, laissés par les réfugiés et expulsés appartenant à des personnes n'y résidant pas, que ces biens, droits et intérêts aient ou n'aient pas subi d'atteintes.

Les déclarations, qui ne sont prescrites par aucune disposition réglementaire, sont facultatives et ne sont soumises à aucune condition de forme. Cependant, elles sont recommandées et pour faciliter l'Office des biens et intérêts privés a fait établir des bordereaux récapitulatifs qui sont distribués aux organismes et aux personnes qui lui en font la demande.

L'indication des biens immobiliers et mobiliers peut être donnée d'une façon sommaire. Celle des avoirs et valeurs mobilières exige plus de précision. En tout cas, il est essentiel d'indiquer, d'une façon au moins approximative, la valeur en francs, à la date du 3 septembre 1939, des biens, droits et intérêts déclarés.

Les déclarations faites à l'Office des biens et intérêts privés sont enregistrées par lui sous toutes réserves, elles ne créent aucun droit à leurs auteurs et il est actuellement impossible de prévoir les modalités de leur traitement à l'égard des biens qui en font l'objet. Enfin, toute demande, aux fins de protection, restitution, avance ou indemnisation, ne peut, quant à présent, recevoir de solution.

### LA RATION DE CAFE

Au cours de décembre, il pourra être délivré aux consommateurs, exception faite de ceux appartenant aux catégories E et J, en échange de coupons n° 3 du mois de décembre de carte d'alimentation, l'une des rations suivantes, au choix du consommateur et selon l'approvisionnement des dé-faillants :

Soit 150 grammes de mélange de café et succédané, comprenant 60 gr. de café pur ; soit 60 grammes de café pur ordinaire ; soit 60 grammes de café décaféiné ; soit 50 grammes de thé ; soit 250 grammes de farines composées dites « petits déjeuners », dont la teneur en cacao est supérieure à 10/0.

### JOURNEES SPORTIVES DU PRISONNIER

Le Commissariat général à l'Education générale et aux Sports communique :

Il est rappelé à toutes les Sociétés sportives qu'elles doivent faire parvenir de toute urgence, soit au délégué de leur Fédération, soit à la direction départementale du Commissariat général, 4, rue du Hémilly à Montauban, les renseignements ci-après :

1<sup>o</sup> Programme des réunions pour les 25 décembre, 28 décembre 1941 et 1<sup>er</sup> janvier 1942 ; 2<sup>o</sup> le nombre de spectateurs prévus pour ces réunions ; 3<sup>o</sup> nombre d'affiches désiré : a) en 80 sur 120 ; b) en 40 sur 60.

### Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de Mlle Constance Barthes, décédée à Cahors à l'âge de 71 ans, en son domicile, 16, rue Daurade.

Les obsèques de la regrettée disparue, qui comptait de vives sympathies dans notre ville ont été célébrées dimanche à 13 heures 15, au milieu d'une nombreuse assistance.

Nous adressons à M. Couca, maire de Franceville-le-Gondouvaux, Mme et M. Godin, ingénieur T.P.E. et leurs enfants, Mme veuve Brisseau, aux familles Barthes, à tous les parents, nos sincères condoléances.

### PRODUCTEURS DE BLE ET DE SEIGLE

Des Services Agricoles :

Il est rappelé aux producteurs de blé et de seigle que ces denrées sont exclusivement réservées à la fabrication du pain ; qu'il est un devoir impérieux pour eux de livrer toutes les quantités de ces produits, en cas de suite et de plein gré, pour être mis à la disposition du ravitaillement au plus tard avant le 31 janvier 1942.

En accomplissant ce devoir, vous faciliteriez l'alimentation de la population en faisant acte de solidarité sociale ; vous défendez vos intérêts en bénéficiant de la prime de 11 francs actuellement en vigueur, et susceptible d'être supprimée à dater du 1<sup>er</sup> février 1942.

Le Comité départemental des céréales compte que chacun répondra à son appel avec toute la volonté souhaitée, et qu'il lui sera possible d'assurer le pain à tous.

### AVIS DE CONCOURS

Un concours d'admission à l'emploi de commis des contributions directes sera ouvert au cours du 1<sup>er</sup> semestre de 1942. Ce concours n'est accessible qu'aux candidats du sexe masculin. Le nombre d'emplois mis au concours est fixé à 200 au maximum.

Le registre d'inscription des candidats sera ouvert dans chaque direction départementale des contributions directes, sera clos le 15 janvier 1942.

### Organisation de la police

L'Officiel a publié un arrêté divisant le territoire de la zone non occupée pour l'organisation de la police en régions, districts et circonscriptions.

Il y a 7 régions ; celles de Limoges, Clermont-Ferrand, Lyon, Montpellier, Marseille, Nice et Toulouse.

La région de Toulouse comprend 9 districts. Le Lot comprend une circonscription : Cahors.

### PRIX DES LEGUMES

Par arrêté du préfet du Lot, les prix de vente au kilo des légumes de production locale ci-après, sont fixés comme suit :

Oignons, secs : 4 fr. 20 ; échalottes, oignons, secs : 5 fr. 50 ; échalottes, grises : 7 fr. 50 ;

Ail : 10 fr. 80 ; raves : 0 fr. 60 ; carottes potagères équeurtées : 3 francs.

Les prix ci-dessus indiqués s'entendent pour les produits récoltés et vendus dans le département.

### Prix des noix

Les prix limites de vente des noix au détail et le kilo, sont fixés comme suit, dans le Lot :

Noix de Grenoble au-dessus de 32 millimètres : 19 fr. 90 ;

Noix de Grenoble au-dessus de 28 millimètres : 15 fr. 80.

Noix de table autres au-dessus de 28 millimètres dans le département du Lot : 12 fr. 90.

Ces prix s'entendent droits d'octroi non compris.

### Déclaration d'association

L'Officiel a publié la déclaration d'association suivante :

Déclaration à la sous-préfecture de Figenc, « Jeunesse sportive Rudolphe ». But : Education physique et sports. Siège : Ecole publique de Rudelle (Lot).

## Echos

Encore quelques observations.

Un lecteur, doué sans doute d'un vif esprit d'observation, veut bien nous faire part d'une remarque à laquelle il attache de l'importance et qu'il a faite mercredi dernier au cours de la belle cérémonie dans laquelle le nouveau préfet du Lot a pris son premier contact avec ses administrés.

« Vous avez justement noté, écrit notre correspondant, la belle oration de la cérémonie qui tranche sur le désordre et le désordre de la cérémonie. C'est tout de même, disait-on autour de moi, un peu plus beau à voir et un peu plus réconfortant que ce qu'on nous montrait avant ! Et je me suis associé pleinement à ces éloges. »

Mais je voudrais vous demander si vous n'avez pas noté pendant le défilé des Ecoles une différence qui m'a frappé. Celui des jeunes filles « fut parfait de tenue et d'allure. Mais dans le défilé des écoles de garçons combien était différent celui des petits et des jeunes qui marchaient follement, alertement, au rythme de la musique avec quel que chose de fier et de content tandis que les grands — au moins beaucoup d'entre eux — semblaient comme ennuyés d'être là et désireux d'en avoir fini le plus tôt possible ! »

Notre lecteur est sévère. Il ne faut rien exagérer. Bien sûr, il y a quelque chose de vrai dans son observation. Mais il faut tenir compte que beau-

# CAHORS

## Les Œuvres de Mutualité de l'Enseignement public

Les Conseils d'administration de ces Mutuelles se sont réunis jeudi 11 décembre dans une salle de la Préfecture sous la présidence de M. Delbos, inspecteur primaire assisté à la réunion.

1° A la Société de Secours Mutuels, le rapport financier du trésorier, M. Castané, accuse une situation très prospère. Les dix demandes qui ont été examinées ont toutes reçu une solution satisfaisante, les secours ayant été accordés sur la base de 70 0/0 des dépenses médicales. Plusieurs atteints de tuberculose, 2.000 francs. Ces résultats devraient entraîner l'adhésion de tout le personnel.

2° A la Mutualité laïque et à la Mutuelle chirurgicale, le rapport de M. Aubert, trésorier, traduit aussi une situation financière très satisfaisante. Aux 29 demandes formulées, on a pu attribuer des secours sensiblement supérieurs aux tarifs prévus par les statuts. Les secours de la Mutuelle chirurgicale atteignent nettement 40 0/0 des dépenses engagées. Beau résultat pour une cotisation annuelle globale de 17 francs, dont 6 sont versés à la Caisse nationale des retraités.

Qu'attendent les pères de famille pour faire inscrire à leurs enfants le chemin de la Mutualité ?

## LA CHARTE DU TRAVAIL ET LE MONDE OUVRIER

Samedi en fin de matinée, M. Bérengrier, délégué à la propagande, s'est rendu à l'usine de la Société Anonyme « l'Eclairage général » et après avoir réuni les ouvriers dans un atelier leur a expliqué ce que contient cette charte.

Il leur a montré combien le Marché était social et sans rien promettre accordait beaucoup aux ouvriers.

« C'est une véritable révolution qu'entend faire le Marché en supprimant la condition prolétarienne et en donnant aux ouvriers la possibilité de vivre mieux et de s'élever dans la hiérarchie ouvrière. »

« Dès à présent le Marché a doté le Comité National social d'un milliard de francs à prélever sur ses bénéfices des entreprises afin d'améliorer le sort des travailleurs de toutes catégories. »

M. Bérengrier a conclu en demandant aux ouvriers d'aimer le Marché comme il nous aime et d'être fiers de la France qui reste le plus beau pays du monde.

A ce moment M. Loïc Petit, préfet du Lot, que l'on n'attendait pas, a fait son entrée dans l'atelier et en quelques mots a dit tout l'intérêt qu'il porte aux ouvriers et leur a demandé de reconnaître ce que le Marché a fait pour eux en soutenant son gouvernement et en travaillant au relèvement de la France.

Cette visite imprévue a fait le plus grand effet sur les ouvriers qui regardent le meilleur souvenir de cette petite réunion.

### Avis au public

La S.N.C.F. communique :

L'acceptation des netts colis (vitesses uniques, agricoles, express) à destination des villes de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nice, Toulon, Saint-Etienne ainsi que des gares et des localités situées dans le département de la Seine, est suspendue jusqu'à nouvel avis lorsque ces colis sont expédiés en port ou s'ils sont grevés de débris.

Les mêmes colis seront toutefois acceptés pour les localités précitées si le prix du transport est payé au départ et s'ils ne sont pas grevés de débris.

### Union des Sociétés de gymnastique

A la suite de la fusion de l'Union des Sociétés de gymnastique de France avec la Fédération française des Sociétés d'éducation physique féminine, vient d'être également réalisée la fusion des Sociétés de gymnastique du Midi et du Comité régional des Sociétés d'éducation physique féminines du Midi.

Le nouveau Comité issu de cette fusion prend le titre de Comité régional de Gascogne (sections masculines et féminines).

Le Lot est compris dans ce Comité régional.

### EDEN

Mercredi 17, jeudi 18, samedi 20 et dimanche 21 décembre 1941, en soirée à 21 heures, Jeudi et dimanche, matinée à 15 heures.

Première partie. — Documentaire. Dessin animé.

Deuxième partie

### LE PROSCRIT

avec Warner Baxter et Freddie Bartholomew.

### Production industrielle

Sont nommés membres des commissions consultatives instituées auprès des inspecteurs généraux de la production industrielle :

Industrie : M. Meyrat, directeur des Etablissements Meyrat, Artigues, Sud-est et compagnie à Cahors ; Commerce : M. Orlicq, président de la Chambre de Commerce de Cahors ; Artisanat : M. Bourrières, président de la Chambre des Métiers du Lot.

### Aux artisans tailleurs, couturiers et modistes

Nous tenons à votre disposition des formules de demandes de soie à confectionner et de fil à coudre, dont le montant à la Chambre des Métiers, bureau artisanal des matières, 3, rue Boursault, Cahors. Joindre un timbre pour l'envoi. — Le président : L. BOURRIÈRES.

### Aux artisans ruraux

Les artisans ruraux qui auraient besoin de moteurs électriques adresser demande à la Chambre des Métiers du Lot en spécifiant force et voltage. — Le président : L. BOURRIÈRES.

## DANS L'OMBRE DU SOUPÇON

d'après l'anglais par LOUIS D'ARVERS

N° 36

Doucement le pasteur l'approuva, en déclarant qu'elle n'avait aucune obligation de s'y contraindre.

Tout en suivant la conversation et l'animant de son mieux, Langogne étudiait le pompeux maître d'hôtel qui était un service de Steel depuis qu'il avait acheté la Faisanderie et les deux valets qui s'empressaient autour de lui et regardaient leurs maîtres avec une attention malveillante.

Evidemment, Mme V. n'aurait pas révélé son dangereux secret à toute la domesticité avant de quitter le château.

S'ils sont restés ce soir, pensait-il, c'est évidemment parce que le service est facile et les gages d'importance.

Mais un dégoût lui venait de la conduite de cette femme soi-disant bien élevée, et qui était capable de descendre à une telle infamie.

Des domestiques, le regard du romancier avait discrètement à ses hôtes et il admirait Steel.

Eût-il présidé une table de vingt-cinq couverts, telle qu'elle avait été préparée le matin, il n'aurait

## CARTES D'ALIMENTATION

Mise en place des coupons semestriels dans les nouvelles cartes et distribution des denrées pour le mois de janvier 1942.

### Horaires de la distribution

Vendredi 19 décembre, lettre A. Samedi 20 décembre, lettre B. Lundi 22 décembre, lettre C. Mardi 23 décembre, lettres D et E. Mercredi 24 décembre, lettres F, G et H. Vendredi 26 décembre, lettres I, J, K et L. Samedi 27 décembre, lettres M et N. Mardi 30 décembre, lettres O, P et Q. Mercredi 31 décembre, lettres R, S et Z.

Aucun titre ne sera délivré sans la présentation des anciennes cartes qui seront retirées. Seules les personnes qui n'ont pas encore en possession de la nouvelle carte, conserveront l'ancienne, celle-ci ne sera retirée qu'au moment où la nouvelle carte leur sera délivrée.

Les consommateurs devront donc présenter toutes les cartes (anciennes et nouvelles). Pour faciliter la distribution, les consommateurs sont priés de placer la nouvelle carte dans l'ancienne avant présentation au guichet.

### Tickets enlevés

Pain. — Sera distribué en échange du coupon n° 1 de janvier.

Viande et matières grasses. — En échange du coupon n° 5 de janvier.

Saou. — En échange du coupon n° 9 de janvier.

La catégorie E recevra 2 feuilles de savon du type normal et une feuille supplémentaire.

La catégorie J1 recevra une feuille de savon du type normal et 2 feuilles supplémentaires.

Le coupon valable pour le 1er semestre 1942 sera délivré contre remise du coupon d'échange de l'ancienne carte. Cette dernière sera retirée. Après avoir été enlevée, l'ancienne feuille de coupon sera remise au consommateur.

## CHEMINOTS ANCIENS COMBATTANTS

L'Association des Anciens Combattants du P.O.-Midi 1914-1918 et 1939-1940 a réorganisé la section de Cahors.

Président : Baffali Pierre ; secrétaire : Lartigue (exploitation) ; receveur : Laporte (traction), Combebis Félix (voie).

Les camarades qui seraient désireux de prêter leur concours, sont priés de s'adresser au président.

Pour tous renseignements et pour les bulletins d'adhésion, s'adresser aux receveurs, au siège, 26, boulevard Gambetta, Cahors (Lot).

En cas d'urgence, écrire au président, 15, boulevard Gambetta, Cahors (Lot).

## DISTINCTION

Nous sommes heureux d'apprendre que, sur la proposition de M. le préfet du Lot, et après avis favorable de la commission supérieure, M. le Marché Pétain, chef de l'Etat, vient de décorer à M. Raoul Bérengrier, délégué départemental à la propagande dans le Lot, le droit de porter la Francisque Gallique, signe distinctif des bons serviteurs de la Révolution Nationale.

Toutes nos félicitations à M. Bérengrier.

## SOCIÉTÉ DES ETUDES DU LOT

MM. les membres de la Société des Etudes du Lot sont instamment priés d'assister à l'Assemblée générale de la Société qui aura lieu le lundi 22 décembre à 17 heures.

Objet : Renouvellement et élection du Bureau pour 1942. — Le Bureau.

## GALERIE D'ART

N° 11, rue du Docteur-Bergonioux

Exposition permanente d'œuvres d'artistes régionaux

Peintures, dessins, gravures

Entrée libre

## Palais des Fetes

Mardi 16, mercredi 17, jeudi 18, samedi 20, dimanche 21 décembre, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 heures.

## Palais des Fetes

Mardi 16, mercredi 17, jeudi 18, samedi 20, dimanche 21 décembre, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 heures.

## Des nouveaux timbres

On annonce que l'administration des P.T.T. va émettre le 15 décembre une nouvelle série de timbres avec surtaxe.

## Un de moins !

Au cours d'une partie de chasse, M. Soupe, propriétaire à Labéraude, a tué un beau renard sur le territoire de la commune de Pradines. Félicitations à l'adroit chasseur.

## Les Sports

### LE MATCH DE DIMANCHE

Stadoceste toulousain bat Stade cadurcien par 22 à 0.

Doit-on écrire que les poulains de Stadoceste ont été très heureux de leur exhibition de dimanche ? Il est vrai que le Stadoceste porte un si lourd passé de gloire ! Aussi bien nos camarades toulousains nous permettront-ils très amicalement et sans acrimonie de leur dire que l'on se faisait une toute autre idée à Cahors d'un match de propagande, destiné à faire comprendre et aimer le noble sport qu'est le rugby ?

Dans un match où la marque au tableau devait être négligée, au bénéfice de la bonne ordonnance du jeu, de fin, des intelligents combinaisons, nous fut donné d'assister aux classiques débordements parallèles, le plus souvent inopérants ; coups de pied en touche et enroulements de ballon, apajage des équipes inexpérimentées.

Que dire de la mêlée, où toutes les ficelles et combines furent mises en œuvre pour s'assurer le contrôle d'un ballon qui de surcroît leur était rarement disputé par la mêlée cadurcienne très désaxée !

Une équipe comme le Stadoceste se doit de valoir mieux devant des adversaires si puissamment outillés ! Mais le Stade n'a pas eu chaque dimanche, et la rançon du manque d'entraînement, et de cohésion, que la présence de Meulet, Puharé, Heilhes et Brunk ne put racheter.

Alors, l'on était plus assidu à l'entraînement en salle et aux exercices au tableau quelle belle équipe Cahors pourrait avoir !

Où mènes du Roe de l'Agave, du terrain d'Arnis, insuffisants à notre équipe le jeu et l'esprit qui nous animèrent fadis ! — *Vieux sportif.*

### Rugby

Coupe du P.A. à St-Cyprien. U.S. Souillac 1 bat U.S. St-Cyprien A.C. 1 par 27 points, 7 essais, 2 buts à 0.

Ce match fut disputé devant un très nombreux public puisque en effet le record de la recette a été battu ce jour-là. St-Cyprien se présente au complet. A Souillac les sélectionnés ont défait ainsi que Jonclès, Bergonioux jouera trois-quart centre tandis que deux jeunes joueront en avant.

St-Cyprien se portait dans les cinq mètres de Souillac. Après une mêlée, près des buts de Souillac qui donne la halle, les trois-quarts attaquent. Tavernier, passe à Bergonioux, ce dernier, passe à Brunet et c'est l'essai, d'attaquer à la main à toutes les occasions l'équipe de l'U.S.S., a fait grosse impression sur le public de St-Cyprien qui ne lui ménagea pas de nombreux applaudissements. A Souillac les meilleurs furent Tavernier, Augéy I, Bergonioux, Laval.

### U.S. Sarlat bat U.S. Gourdon, 6 à 0.

1 essai, 1 but sur coup franc. Classement de la coupe du P.A. après le premier tour.

### Palais des Fetes

Mardi 16, mercredi 17, jeudi 18, samedi 20, dimanche 21 décembre, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 heures.

### En complément : Revue musicale

Les Potins poissons. — Une journée à Hollywood. — Actualités françaises.

### Des nouveaux timbres

On annonce que l'administration des P.T.T. va émettre le 15 décembre une nouvelle série de timbres avec surtaxe.

### Un de moins !

Au cours d'une partie de chasse, M. Soupe, propriétaire à Labéraude, a tué un beau renard sur le territoire de la commune de Pradines. Félicitations à l'adroit chasseur.

## Félicitations aux chasseurs du Lot

La Croix-Rouge française communique :

Le Délégué départemental de la Croix-Rouge du Lot est heureux de porter à la connaissance des chasseurs du département que le produit de la journée de chasse a classé le Lot au 13<sup>e</sup> rang des 40 départements de la zone libre et au 1<sup>er</sup> rang des départements à population réduite.

Avec ses félicitations il adresse ses vifs remerciements aux généreux donateurs ; il a en outre le plaisir de les informer que la moitié de la somme recueillie a été affectée par le Comité central de la Croix-Rouge à la confection de colis gratuits pour les prisonniers sans famille ou appartenant à des familles peu fortunées.

Leur beau geste témoigne de plus d'une solidarité reconfortante à souligner entre toutes les classes sociales.

Une étiquette spéciale sera apposée sur les colis indiquant qu'ils ont été payés par les fonds provenant de la « Journée de chasse ».

### Dans les P.T.T.

Nous apprenons avec plaisir la récente nomination de M. Brassac, comme principal des P.T.T. à Cahors, comme receveur du P.T.T. à Montauban-Villebourbon.

Nos vives félicitations à M. Brassac qui durant ses dix années de résidence dans notre ville s'était acquis de nombreux sympathies.

### Vacances de Noël

De l'inspection académique :

La reprise des classes à la suite des vacances de Noël aura lieu le lundi 5 janvier 1942 ; la rentrée des internes, le 4 janvier au soir.

### Enseignement primaire

M. Léonard, instituteur à Lamoignon-Fénelon, est nommé à Sabadel-Lauzès (Ecole unique).

### Les femmes se le disent

Pour rester jeune, fraîche, alerte, bien après la quarantaine, il suffit de prendre des Gouttes Floride. Cette préparation végétale concentrée supprime bien des ennuis féminins. Vous aussi, Madame, essayez les Gouttes Floride, le vrai médicament de la femme, vous vous garderez ainsi en bon état de santé. Ce produit économique ne coûte que 12 fr. 25 le flacon pour un usage de trois semaines. Ttes Phies.

## ARRONDISSEMENT CAHORS

### Limogne

Mariage. — Nous apprenons le prochain mariage de Dubrun Roland, Jean-Léon, bouquier et de Mlle Dehakere Suzanne-Georgette-Lucie, ce mariage aura lieu le dimanche 14 courant, à 10 heures, à la mairie de Limogne. Félicitations et meilleurs vœux de bonheur.

### Neurologie

Mardi on en en la paroisse de St-Hilaire, Jean-Léon, ancien conseiller municipal de Lalbenque, rude travailleur, très attaché à sa tâche, s'est éteint à l'âge de 85 ans, s'occupant jusqu'à ses derniers temps, aux travaux qui lui permettaient de vivre. Avec lui disparaît un des derniers de la campagne de Tunisie dont il était médaillé et retraité.

### Saux

M. l'instituteur de Masquères, commun de la nôtre, de même que de beaucoup d'autres de notre plateau, quoique du département de Lot-et-Garonne, nous demande l'hospitalité du Journal du Lot pour faire connaître que sa fête est organisée à l'école, samedi soir, 19 courant, 21 heures et dimanche 20, à 10 heures, un arbre de Noël. Au programme : figures de marionnettes, chœurs, de deux voix exécutés par plus de 50 choristes, chansons mimées, saynètes, ballets, chants symphoniques, etc.

C'est un belle œuvre artistique et agréable qu'on n'est pas habitué à voir à la campagne. Cette fête est donnée au profit des prisonniers et des œuvres scolaires.

### Double défense contre la constipation

Vouloir combattre la constipation sans agir sur le foie qui en est le plus souvent responsable, serait chose vaine. C'est pourquoi les comprimés Vichybol, qui stimulent le même temps l'intestin, le foie et la sécrétion biliaire, peuvent être considérés comme un remède complet de la constipation. Vichybol, le soir, supprime les fermentations et assure sans coliques, la régularité de l'intestin. 7 fr. 15. Ttes Phies.

### Langue chargée le matin

La langue est le baromètre du tube digestif. Si elle est blanche et sale, c'est que cet organe fonctionne mal. Une tasse de délicieuse tisane Vichyfloré prise chaque soir après le dîner, assure le bon fonctionnement des organes de la digestion. Vichyfloré est la véritable tisane de santé. Vichyfloré : 8 fr. 90. Ttes Phies.

## Puy-l'Evêque

Obèques. — Le 6 décembre est décédée à Puy-l'Evêque chez Mme Pautelle Mouras sa petite-fille, Mme veuve Segol, née Alvin-Maly. Elle était âgée de 85 ans. L'inhumation a eu lieu à Monteblier, A Mlle Mouras et à sa famille nous adressons nos bien sincères condoléances.

### Mardi 9 décembre on eu lieu à Puy-l'Evêque les obsèques de M. Cas-téra, 72 ans, décédé en son domicile à Nézac et été transporté à Puy-l'Evêque pour y être inhumé dans un caveau de famille. Le défunt était le père de M. Castéra, gendre de M. Rouma, maire de Puy-l'Evêque.

Nous adressons à la famille nos bien sympathiques condoléances.

## SELS LARGAN

"Votre Dépuratif"

9 f. le Flacon - Ttes Pharmacies

## ARRONDISSEMENT FIGEAC

### Figéac

Tribunal correctionnel. — Jugement. — Cassagne François, menuisier à St-Céré est condamné pour infractions diverses à 200 fr. d'amende, à 138,244 fr. multipliés par deux, plus 69,122 francs représentant 323 quintaux de blé théoriquement saisis. Défenseur, M. Delmas.

Vente de pain fantaisie. — Prévenu T. E. boulanger à Figéac. Défenseur M. Faugères, qui démontre qu'il s'agit de pain de régime et non de fantaisie. Acquitté.

Coups et blessures. — Par défaut Herman Alfred de Balaguer est condamné à 15 jours de prison. Les faits passés à Cahors.

Vol de bicyclette. — Zeiba Joseph, Polonais, nédayer à Brétouneux, en état de récidive sera soumis à un examen. Le docteur Trioux de Lacapelle-Marival, déterminera s'il est responsable de sa kleptomanie.

Enlèvement d'enfant. — Le seul élément de la prévention était l'indivisibilité du dehors. R. J., boulanger à St-Céré est condamné à 50 francs d'amende. Défenseur M. de Puysegur.

Trappe en alimentation. — Une ré-tractation de St-Céré, Mme veuve L. L. a demandé des vignettes de viande et charcuterie qu'elle a passées à F., bou-cher et C., charcutier, pour les faire inscrire. Les prévenus sont relaxés, le fait n'ayant aucun rapport avec le rattachement.

Transport irrégulier de bois. — Le chauffeur de M. L. de Figéac, n'a pas pu présenter l'autorisation aux gendarmes, autorisation cependant existante, présent en sus suite 200 francs d'amende avec sursis.

Jalles Jacques de St-Céré dans le même cas, 200 francs d'amende sans sursis. Défenseur M. Faugères.

Mme Ayrol, propriétaire de Marillac et Mme Montherband de St-Céré pour en avoir acheté sont condamnées à 200 francs d'amende chacune. Défenseur M. Delmas.

Poursuite de semblable Virginie Béliers de Thémintettes, est condamnée à 16 francs, ancien tarif. Défenseur M. Faugères.

Peste-Henriette, de Saint-Jean-Les-pins, pour même délit, 200 francs, nouveau tarif.

Vol de fruits. — Pour vol de raisins commis à Lombrasse, Rosello Blasco de Saint-Céré, huit jours de prison, et pour situation irrégulière, un mois avec confusion de peines. Défenseur M. de Puysegur.

Vol de blé semblable, Tapia Profano de Brétouneux, tenu par M. Delmas, cinq jours avec sursis. Vol commis à Glanes.

Violences volontaires. — Faussement accusé par un témoin absent un jeune chasseur d'Issest s'est fait justice lui-même en portant des coups. Vol de 250 francs d'amende. Défenseur M. Faugères.

Vol de portefeuille. — Par défaut et pour avoir volé un portefeuille contenant 70 francs, des tickets et du tabac, Truel Pierre, journalier à Figéac, deux mois de prison.

Défaut d'autorisation. — 200 francs d'amende à Delpech Raymond, pour défaut d'autorisation, pour transport de bois de chauffage.

## Qu'est-ce qu'un BON DU TRÉSOR ?

LE BON DU TRÉSOR CONSTITUE UN EMPLOI TEMPORAIRE TRÈS INTÉRESSANT DE TOUT L'ARGENT LIQUIDE DONT LES PARTICULIERS OU LES ENTREPRISES N'ONT PAS IMMÉDIATEMENT BESOIN.

LES ÉCHÉANCES sont à 6 mois, 1 an, 2 ans.

LES COUPURES sont de 500, 1.000, 5.000, 10.000 Fr., etc.

L'INTÉRÊT PAYÉ D'AVANCE est de :

Bons à 6 mois, 1,75 %

Bons à 1 an, 2,25 %

Bons à 2 ans, 2,75 %

SOUSCRIRE AUX BONS DU TRÉSOR, C'EST AFFIRMER SA CONFIANCE EN LA FRANCE, COOPÉRER AU REDRESSEMENT NATIONAL, SAUVEGARDER SES INTÉRÊTS PERSONNELS.

VOUS TROUVEREZ DES BONS DU TRÉSOR DANS :

Les Caisse Publiques, les Bureaux de Poste et les Banques, chez les Agents de Change et les Notaires, et auprès des Caisses d'Epargne.

## Saint-Cirgues

Mort d'un ancien maire. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Descargues, décédé à l'âge de 75 ans. M. Descargues était bien connu et estimé dans notre commune et dans notre région.

Pendant plusieurs années, il avait été maire de St-Cirgues et était membre fondateur de l'Amicale des Enfants de Figéac.

Nous adressons à Mme Descargues, à Mme Best, institutrice à Leyme, sa fille, à tous les parents nos sincères condoléances.

## ARRONDISSEMENT GOURDON

### Gramat

Marché aux truffes. — Vendredi, quelques lots de truffes ont été apportés sur le marché. Ils ont été enlevés en quelques instants, au prix de 180 francs le kilo.

Prochain marché le vendredi 19 décembre.

Etat-civil. — Naissances : Bergonioux François-Joseph-Raphaël, au Gaillet de Gramat ; Langlet Monique Bernadette, place de la Halle.

Décès : Cazeneuve Joseph, 56 ans, St-Pierre ; Sour Marie, née Bous-sel, au Couvent de Notre-Dame du Calvaire.

Aux champs aussi, il y a des rhumatismes

La vie aux champs expose au froid, au chaud, à l'humidité, et elle impose de lourds travaux. C'est dans ces conditions que prennent naissance un grand nombre de douleurs et de maux de reins, contre lesquels, l'usage de Gandol est tout indiqué. Grâce à Gandol les douleurs sont apaisées de façon rapide et durable et les articulations retrouvent leur souplesse.

Rhumatisants, ne manquez pas de faire un usage régulier de Gandol. La boîte de 20 cachets Gandol, pour 10 jours, 14 fr. 60. Ttes Phies et Phie Orlicq à Cahors.

## AVIS DE DECES

Madame et Monsieur Joseph MAURELLE, 68, Boulevard Gambetta à Cahors, ont la douleur de faire part du décès de leur père

## Jean-Jacques SEGUIER

professeur honoraire de physique survenu à Castres (Tarn) le 11 décembre 1941. L'inhumation a eu lieu à Castres le 13 décembre.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

## REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur Victor ROUGIÉ, retraité de la S.N.C.F., Madame veuve Victoria LAMOTHE, née ROUGIÉ ; Madame et Monsieur Gaston ROUGIÉ et leur enfants Jacky et Guy ; Madame et Monsieur Jean RIVIERE et leur fils Michel ; Madame et Monsieur Clément BOISSIERES et leurs enfants à Brive, les familles BELLIERS, DELTEL, RIVIERE et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie et ont bien voulu assister aux obsèques de

## Mme Vve Pierre ROUGIÉ

Née BOISSIERES

## PETITES ANNONCES

Une jolie lampe de bureau ou de chevet, un beau lustre ou un diffuseur, tout appareil électrique s'achète chez un électricien, c'est-à-dire à « Toute l'Electricité », Maison ANTOLOGUE Maurice, 8, rue du Président-Wilson, Cahors. Grand choix. Une visite s'impose.

## ON DEMANDE à acheter ou louer machines à écrire, faire offres, Cours Pigier, 12, Bd Gambetta.

## Loterie Nationale.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'un Cadurcien vient de toucher 500.000 francs avec un diadème « Renaissance Française » N° 239.674, qu'il avait acheté à Cahors.

## On demande une bonne à tout faire, non logée. S'adresser Bureau du Journal (n° 1.253).

Il a été perdu une boucle d'oreille, perle blanche. Prière la rapporter au 21, rue Fondue-Haute. Bonne récompense.

## Femme de ménage demandée deux heures par semaine. S'adresser : Villa Capella, avenue de Toulouse, Cahors (34.464).

## DICTIONNAIRE SÉLECTIONNÉ

CHANCE

n. f. Nature ou résultat d'un événement. Avoir de la chance. Calculer sa chance. Provoquer la chance. Acheter un billet de la Loterie Nationale est un bon moyen de provoquer la chance.

CHIFFRE

n. m. Chacun des caractères qui représentent un nombre. Montant de la valeur d'une chose. Chiffre d'un gain. Choisir le bon chiffre.

Choisir le numéro gagnant de la Loterie Nationale.

13



## Nous avons notre KRUSCHEN

La « petite dose » quotidienne est un facteur de bonne santé

On a souvent la sensation que l'on ne sent pas bien, que son intestin fonctionne mal, qu'il y a des maux de reins, qu'il y a des maux de tête, de la lassitude, de troubles digestifs, à moins que ce ne soit de constipation, de rhumatismes ou de maux de reins. Or, Kruschen est une poudre chaque matin dans une boisson chaude - fait un foie actif, des reins actifs, un intestin actif. C'est tout notre organisme qui est stimulé et régularisé. Si vous voulez être en pleine forme, prenez du Kruschen. Ttes Phies. 12 fr. 50 et 20 fr. 40. K-4-1

## EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFER DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE CAHORS, CHEF-LIEU DU DEPARTEMENT DU LOT.

D'un jugement rendu par le Tribunal de première instance de Cahors, jugeant en matière correctionnelle le douze septembre mil neuf cent quarante-un, il a été extrait ce qui suit

Entre : Monsieur le Procureur de la République, et Monsieur le demandeur et poursuivant,

d'une part,

Et : L. — Dubrun Gabriel, âgé de 47 ans, étant né le 19 août 1894 à Limogne, arrondissement de Cahors, cultivateur, demeurant à Vidalliac, au lieu dit « Mas de Marillac ».

II. — Delcol Jean-Arthémon-Eugène, âgé de 59 ans, étant né le 1<sup>er</sup> janvier 1883 à Saillac-Cahors (Lot), cultivateur, demeurant à Beauregard.

III. — Castelnaud Paul, âgé de 61 ans, étant né le 21 juillet 1877 à Beauregard-Cahors (Lot), cultivateur, demeurant à Beauregard.

prévenus de hausse illicite, vente et achat sans tickets, d'autre part,

Condamne Dubrun Gabriel à la peine de cinquante francs d'amende. Condamne Delcol Jean-Arthémon-Eugène et Castelnaud Paul à chacun vingt-cinq francs d'amende. Ordonne l'insertion dans le « Journal du Lot » de ce qui est de cette insertion ne devra pas dépasser 75 francs.